

## FORMATION REACTUALISATION DE L'ATTESTATION DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET SAVOIR-FAIRE A LA CONDUITE EN SECURITE DES PLATES-FORMES ELEVATRICES DE PERSONNE

### **PUBLIC CONCERNE**

Conducteurs de nacelles dits expérimentés déjà détenteur d'une Attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire à la Conduite en Sécurité des Plates-Formes Elévatrices Mobiles de Personnes de plus de 5 ans, à réactualiser.

### **OBJECTIFS DE LA FORMATION**

- rappeler les règles de conduite et de sécurité,
- détecter et traiter les mauvaises habitudes de travail,
- préparer à l'actualisation de l'Attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire à la Conduite en Sécurité.

### **CONTEXTE REGLEMENTAIRE**

Décret et arrêté du 02/12/98.  
Recommandation R 386 de la CNAMTS.

### **PROGRAMME**

#### **Formation théorique :**

- bilan des connaissances théoriques sur la conduite des nacelles,
- rappel des règles essentielles de responsabilité, de sécurité, de conduite, d'entretien des nacelles,
- appropriation de la nouvelle réglementation,
- les différents types de nacelles : classification et caractéristiques techniques,
- inventaire des accidents ou incidents rencontrés et prévention à mettre en place.
- la gestion des risques liés à l'environnement et les règles de communication entre les personnes autour de la nacelle

#### **Formation pratique :**

- mise en situation de chaque stagiaire sur les catégories de nacelles concernées et dans les conditions habituelles de travail.
- observation des pratiques de chaque stagiaire en situation : check-list de vérification, calage du véhicule, déploiement, manœuvres diverses et précautions à prendre dans l'abaque d'évolution, coordination des mouvements de la nacelle, manœuvres de sauvetage et de dépannage...
- mise en évidence des mauvaises habitudes et corrections en conséquence.

#### **Contrôle des Connaissances et Savoir-faire à la conduite en Sécurité :**

- contrôle des connaissances théoriques,
- contrôle des connaissances pratiques.

## **VALIDATION**

Au regard des résultats des épreuves pratiques et théoriques, nous vous délivrons une Attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire à la conduite des engins en Sécurité. Nous joignons également une « **autorisation de conduite** » pour chaque stagiaire, qu'il appartiendra à l'employeur de remplir « après avoir vérifié que l'opérateur connaît les lieux et a reçu les instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation ».

## **REACTUALISATION**

L'attestation de Contrôle des Connaissances et Savoir-faire est valable cinq ans. Le conducteur de plate-forme élévatrice mobile de personne doit réactualiser ses connaissances et repasser le test d'évaluation au moins tous les cinq ans (si le conducteur est impliqué dans un accident avec arrêt, il est conseillé, en fonction des circonstances de l'accident, de réactualiser ses connaissances et de lui faire repasser le test d'évaluation complet).

Tous les stagiaires sont enregistrés dans notre échéancier et nous avertissons les employeurs en temps voulu lorsque nous les connaissons.

## **EQUIPEMENT DES STAGIAIRES**

Casque et chaussures de sécurité.

## **MOYENS A METTRE EN ŒUVRE**

Une salle pour la formation théorique et "les conditions normales" d'utilisation des engins pour la pratique.

## **PARTICULARITES**

Si nécessaire, nous serons amenés à rédiger des rapports de constat ou de préconisations sur l'état et les conditions d'utilisation des engins.

Un document pédagogique sera remis aux stagiaires à l'issue de la formation